

COUP DE POUSSE 2019/2020

Les 10 étapes à suivre

1	24 mai	<p>Diffusion de l'appel à projets « Coups de pouce éducatifs » comprenant les 3 itinéraires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une journée à la Maison du Parc ou une journée sur le Partage des Eaux - Un itinéraire qui s'inscrit dans la durée - Un itinéraire en Séjours découverte
2	Fin mai mi-août	<p>Prise de renseignements :</p> <p>Le porteur de projet prend les renseignements concernant les 3 itinéraires éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site du Parc : www.parc-monts-ardeche.fr Rubrique Education au territoire - sur le portail <i>e-ducation</i> : www.education.parc-monts-ardeche.fr <p>Il prend contact avec Véronique Bertrand qui répondra directement à vos questions ou vous dirigera vers la bonne personne à contacter au Parc.</p> <p>Courriel : vbertrand@pnrma.fr</p> <p>Téléphone : 04 75 36 38 60</p>
3	Avant le 16 août	Le porteur de projet finalise son projet et son dossier de candidature.
4	Avant le 16 août	<p>Il transmet son dossier de candidature par courrier à la Présidente du Parc :</p> <p>Pour les établissements scolaires publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Parc, pour une analyse administrative - à l'IEN de la circonscription concernée ou au chef d'établissement pour la validation pédagogique. <p>Pour les ACM et les écoles privées, par courrier au Parc, pour une analyse administrative et financière.</p> <p>Attention : Les dossiers déposés après le 16 août, date limite de dépôt, ne seront pas examinés.</p>
5	Fin août	La Commission d'instruction se réunit pour émettre un avis sur chaque dossier de candidature complet et adressé dans les délais.
6	Septembre	<p>Le bénéficiaire est informé de la décision du Bureau syndical du Parc par un courrier réponse.</p> <p>Une convention est signée entre le Parc et le bénéficiaire et le(s) partenaires éducatifs.</p>
7	Début octobre	L'ensemble des porteurs de projets et des partenaires éducatifs retenus sont réunis à la Maison du Parc en compagnie des chargés de mission du Parc pour une information complémentaire.
8	Octobre- juin	<p>Le bénéficiaire échange régulièrement avec le Parc sur l'avancement de son projet. Il met en ligne des articles sur le portail « e-ducation ».</p> <p>Le chargé de mission « Education au territoire » et le professeur relais répondent aux sollicitations des bénéficiaires et des partenaires éducatifs.</p>
9	Juin	La restitution des projets est organisée.
10	Juin	Chaque porteur de projet transmet au Parc les éléments de bilan et d'évaluation.